

à même de faire venir sans frais à ses guichets les souscriptions du public.

Il eût donc fallu donner quelque publicité au petit emprunt de \$222,000 de manière à attirer le plus grand nombre de souscriptions possible et on l'aurait vu couvert un grand nombre de fois, nous n'avons pas le moindre doute à cet égard.

Quand on songe que les banques et les caisses d'épargne ont plusieurs centaines de millions de dollars en dépôts ne rapportent pas plus de trois pour cent d'intérêt aux déposants, il est à présumer que des bons de la municipalité de Montréal (titres de tout repos) rapportant un intérêt de trois et demi pour cent seront recherchés par le public en quête d'un bon placement.

Nous sommes persuadé que l'emprunt de trois millions offert dans les mêmes conditions eût été couvert plusieurs fois.

Le Canada n'est plus dans les conditions qui obligent certains pays à importer tous leurs capitaux d'emprunt, afin de ne pas enlever ceux qui sont nécessaires aux affaires, nous le démontrerons sous peu.

LA COMBINE DU SUCRE

Ça se disloque !

Nous apprenons qu'un des épiciers de gros de Montréal qui était entré dans la combinaison pour la vente du sucre au prix fixé par les syndiqués, vient de lâcher ses collègues du syndicat.

Si nous sommes bien renseigné, une autre maison de Montréal, et non une des moins puissantes, en serait arrivée à la conclusion de reprendre sa liberté d'action ; elle achèverait la semaine en accord avec ses confrères du syndicat, mais n'irait pas plus loin.

Décidément, ça se décolle !

LA LOI CONTRE L'USURE

Le projet de loi de l'Hon. Sénateur Dandurand contre les usuriers a été voté en troisième lecture par le Sénat.

Nous n'avons pas le texte du projet de loi amendé, mais quelque soit la lettre de la loi, nous savons que son esprit est excellent. Quelles que puissent être les imperfections que nous avons vues dans le texte primitif, imperfections dont quelques-unes subsistent encore dans la loi votée au Sénat, nous dit-on, il est évident qu'un grand pas a été fait pour mettre un terme à la plaie de l'usure.

Mais pour que le projet voté par le Sénat devienne loi, il lui faut passer par la chambre des Députés où, nous l'espérons, il sera étudié et voté pendant la présente session.

INFLUENCE DE L'ALIMENTATION DES ANIMAUX SUR LE RENDEMENT DU LAIT EN FROMAGE

(Suite et fin)

Ce qui caractérise cette expérience, c'est que le foin et le regain surtout étaient tous deux de très bonne qualité et n'avaient rien perdu de leur couleur verte, de leur odeur et de leurs éléments nutritifs. Aussi pouvait-on considérer cette ration comme le type d'une bonne alimentation d'hiver, telle que doivent la recevoir les vaches laitières soumises à la stabulation : d'ailleurs la quantité de lait avait augmenté et la quantité s'en était elle-même considérablement ressentie.

Chacune de ces rations eut donc son influence particulière sur la production du lait en tant que quantité ; mais l'on s'est contenté de constater ce fait sans chercher à